

## CONSEIL MUNICIPAL

### *Procès-Verbal de la Réunion du 14 avril 2015*

L'an Deux Mille Quinze, le mardi 14 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 3 avril 2015) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, Maire, Conseiller Général.

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Bernard FATH	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	François BOULANGER	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER		Mme PERPIGNAA	
17	Jean-François MOUCLIER	X	Mme VABRE (à partir de 18h15)	
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Laurent BARBAN	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Alain LAGOARDETTE	X		
29	Catherine SY	X		

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

### 2015/12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte administratif en commentant différents tableaux projetés.

Les résultats présentés sont identiques aux chiffres annoncés lors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que le tassement constaté provient de la baisse des dotations, de dépenses supplémentaires dictées par le législateur et de la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires).

Aujourd'hui, les collectivités territoriales, notamment les communes, sont confrontées à un effet ciseau qui correspond à une augmentation beaucoup plus importante des dépenses de fonctionnement que des recettes.

Il convient, par conséquent, d'anticiper pour travailler sur l'épargne nette qui permet de conserver des marges de manœuvre, ce qui répond à une orthodoxie budgétaire.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire se retire conformément aux règles de la comptabilité publique.

La présidence est assurée par Monsieur SERIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui fait voter les comptes administratifs du budget « Commune » et des budgets annexes « Assainissement » et « Transports Scolaires ».

**VOTE pour les 3 comptes administratifs :**

**22 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. DIAS-LACOSTE-Mme VIGUIER-M. LAGOARDETTE-Mme SY)**

### 2015/13 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2014

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Monsieur le Maire rappelle que ces délibérations sont purement techniques et font le lien entre les comptes administratifs 2014 et les budgets primitifs 2015.

**VOTE A L'UNANIMITE**

### 2015/14 – COMPTES DE GESTION 2014

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'approuver les résultats des comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier.

Les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **2015/15 – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2015 DES 3 TAXES LOCALES**

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Monsieur le Maire informe que dans un contexte économique et financier difficile, certaines collectivités n'ont pas hésité à augmenter de manière substantielle les taux des impôts locaux. Ainsi, on note par exemple une hausse de 15 % à Toulouse et 10 % à Lille.

Avec un budget extrêmement serré, un changement d'attitudes et de mode de vie doit être opéré.

Pour Monsieur le Maire, cette métamorphose ne peut réussir que grâce à une meilleure communication, à une explication, à une volonté de convaincre et à une intelligence partagée.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Ainsi, les investissements programmés doivent être lissés et le fil conducteur doit être la sécurité.

Monsieur DIAS se range à cette décision prudente de ne pas surenchérir la fiscalité.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **2015/16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Monsieur le Maire rappelle que la répartition a été vue par chaque adjoint de tutelle et que des règles ont été mises en place pour le calcul. Les critères d'attribution répondent à un juste retour dans la dynamisation de la vie associative.

Monsieur DIAS fait remarquer que le montant global des subventions est en diminution par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire indique que la répartition est quasi-équivalente mais beaucoup moins d'associations sont concernées.

**VOTE : 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme EYL-M. GIRAUDEAU)**

## 2015/17 – CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL

Rapporteur : Monsieur FATH

VOTE A L'UNANIMITE

## 2015/18 – BUDGETS PRIMITIFS 2015

Rapporteur : Monsieur FATH

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2015 est conforme au débat d'orientations budgétaires.

Ce budget a été bâti dans le respect de l'orthodoxie budgétaire avec la volonté de contenir les dépenses de fonctionnement qui subissent une augmentation de 1,55 % par rapport aux dépenses réalisées en 2014.

Ainsi, le budget 2015 répond aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques imposées dans la loi de programmation des finances publiques 2015-2019.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, Monsieur le Maire rappelle les principales opérations retenues et insiste sur le fait que les dépenses globales sont financées à plus de 80 % par autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA, taxe aménagement et amortissement sur biens).

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 100 000 € est inscrit.

Comme déjà évoqué lors du DOB, Monsieur DIAS regrette que le budget ne soit pas plus ambitieux dans la mesure où la période est très propice à emprunter avec des taux très bas.

**VOTE : 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. DIAS-LACOSTE-Mme VIGUIER-M. LAGOARDETTE-Mme SY)**

## 2015/19 – FDAEC 2015

Rapporteur : Monsieur FATH

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe. Suite à la réforme territoriale avec une modification des cantons, les critères d'attribution ne sont pas encore définis.

Néanmoins, l'enveloppe globale demeure inchangée.

VOTE A L'UNANIMITE

## 2015/20 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur BOULANGER, Adjoint à l'Education

Monsieur BOULANGER présente le découpage de la carte scolaire actuelle. Avec la construction de logements sociaux chemin de Bel Air, une modification de la carte scolaire est proposée en intégrant la partie de ce territoire au groupe scolaire Jean Jaurès situé dans le quartier du Brûlat.

Dans ce cadre, Monsieur BOULANGER rappelle les travaux d'agrandissement de l'école maternelle sur l'exercice 2015 et de l'école élémentaire programmée en 2016.

### VOTE A L'UNANIMITE

## **2015/21 – PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL MUNICIPAL**

### Rapporteur : Monsieur FATH

Dans la présentation de cette délibération, Monsieur le Maire indique que l'augmentation proposée est d'un niveau acceptable.

Monsieur DIAS intervient pour faire part de son désaccord sur le terme « acceptable ». Selon les arguments avancés lors du débat d'orientations budgétaires et des votes des comptes, cette décision est contraire à la contrainte budgétaire et aux habitudes à changer.

Monsieur DIAS est plus favorable à une augmentation qui se situe entre 0,5 et 1 %.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DIAS d'affirmer sa position et précise que la prime, calculée sur la base d'un montant faible, ne représente que quelques euros par agent et est loin du 13<sup>ème</sup> mois.

De plus, le différentiel proposé est sous-proportionné par rapport aux efforts demandés et consentis par le personnel, notamment en ce qui concerne l'instauration de l'annualisation qui tend à supprimer les heures supplémentaires.

**VOTE : 24 voix POUR et 4 CONTRE (MM. DIAS-LACOSTE-Mme VIGUIER-M. LAGOARDETTE)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 h 15.

\* \* \* \* \*